

Note d'information sur le projet FEM/Volta

Introduction

Le Projet FEM-Volta est une initiative régionale qui a été conçue pour faciliter la gestion intégrée, la protection des ressources naturelles et le développement durable du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. Le projet a été spécialement développé pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire. Il est aussi destiné à développer une approche plus coordonnée de gestion basée sur les principes de la GIRE aux niveaux national et régional et, en tenant compte de la participation de tous les acteurs clés; plus particulièrement le secteur privé et les autorités locales.

Pendant la phase de démarrage, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) a été établie dans les locaux de la Commission des ressources en eau (WRC à Accra au Ghana) et son personnel comprend un Coordonateur régional, un Responsable scientifique et de l'information, une Assistante Administrative et une Secrétaire bilingue. Une mission de démarrage a été entreprise dans les pays riverains afin de rassembler des informations supplémentaires, d'identifier les possibilités de collaboration, de présenter et de discuter les premières conclusions de la phase de démarrage de même que les questions et problèmes relatifs au cadre institutionnel avec les partenaires régionaux et nationaux.

Afin d'assurer la mise en oeuvre efficace et efficiente du projet, le cadre institutionnel initial a été actualisé sur la base des discussions avec différents partenaires et, en tenant compte des développements récents dans la sous région. Le Comité de Pilotage du Projet a été constitué et les représentants des pays ont été nommés. Six experts régionaux ont également été sélectionnés pour constituer le Groupe des Experts du Projet (GEP).

Afin de prendre en compte les récents développements survenus après la soumission du projet au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les objectifs spécifiques du projet ont été actualisés en consultation avec les institutions nationales et régionales, les autres acteurs du processus et le PNUE/DFEM. Les amendements proposés ont donc été pris en compte lors de l'actualisation du cadre logique, des activités, du plan de travail, des projets de démonstration (PD), du budget, et du Plan de suivi évaluation.

L'immense soutien reçu de tous les partenaires nationaux et régionaux du projet à travers tous les pays riverains, ainsi que l'engagement continu des représentants des institutions régionales par rapport aux initiatives en cours sur l'ensemble du bassin, constituent des points extrêmement importants de la phase de démarrage. Cet élan de renforcement institutionnel crée un climat positif pour la mise en oeuvre pratique des activités proposées avec les partenaires et, génère aussi le dynamisme nécessaire aux activités de dimension transfrontalière du projet.

I. Objectifs du projet

L'objectif à long terme du projet FEM-Volta est d'améliorer la capacité des pays à planifier et gérer durablement les ressources environnementales du bassin versant de la Volta.

Ce projet a trois composantes majeures auxquelles sont associées des objectifs spécifiques identifiés lors de la préparation du document initial du projet et actualisés pendant la phase de démarrage comme suit:

- **Objectif spécifique n° 1 :** Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta.
- **Objectif spécifique n° 2:** Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval.
- **Objectif spécifique n° 3:** Mettre en œuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta.

II. Résultats attendus

2. 1. Au Niveau Régional :

- ADT finale endossée par le Comité de Pilotage du Projet ;
- PAS endossé au niveau ministériel (ministres de l'eau et de l'environnement) ;
- L'ABV intègre dans son plan de travail, le PAS comme mécanisme de mise en œuvre de la Convention du bassin de la Volta ;
- Les ministères de l'environnement et des ressources en eau sont impliqués à la fois dans la préparation et la mise en œuvre du PAS et des PPN-BVV ;
- La base de données du projet est développée et mise à jour aux niveaux régional et national ;
- L'étude de faisabilité de l'Observatoire du bassin de la Volta est finalisée et approuvée par l'ABV ;
- Au moins 2 études thématiques sont conduites sur les ressources en eau et ressources naturelles associées du bassin versant de la Volta ;
- Tous les acteurs concernés participent aux activités du projet et ont accès aux rapports, publications et base de données du projet ;
- Trois projets de démonstration sont exécutés et leur réplique étudiée. Ils ont permis de réduire la pression sur l'environnement.

2. 2. Au Niveau National :

- Plans d'Action pour la Partie Nationale du Bassin Versant de la Volta finalisés et endossés au niveau national ;
- Principaux problèmes transfrontaliers intersectoriels identifiés et Plan d'harmonisation sectoriel développé avec les secteurs concernés et intégrés dans le processus GIRE ;
- Les institutions nationales ont la capacité de mettre en œuvre le PAS et les PAPAN-BVV ;
- Participation du public au processus PAS/PAPAN-BVV et leur rôle clairement présentés dans les documents PAS et PAPAN-BVV ;
- Les institutions ont la capacité de gérer et d'assurer le suivi des données en appui à la mise en œuvre du PAS et PAPAN-BVV et, de transférer les données à l'Observatoire ABV ;
- Six projets de démonstration sont préparés.

III. Activités Prévuees

3. 1. Objectif spécifique n° 1: Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta.

➤ Les principales activités prévues :

- Etablir des structures de gestion du projet aux niveaux régional et national ;
- Identifier et établir des liens de collaboration/coopération avec les projets/initiatives nationaux et régionaux, développer et mettre en œuvre un Plan de collaboration ;
- Identifier les besoins de formation et organiser des formations sur les bassins versants internationaux pour les cadres des principales institutions nationales ;
- Préparer et analyser la matrice des acteurs, développer et mettre en œuvre des modules de sensibilisation sur les bassins versants internationaux ;
- Etablir un Plan de participation du public ;
- Inventaire et analyse des données existantes ;
- Développer et mettre en œuvre un système pour la circulation de l'information aux niveaux national et régional ;
- Conduire l'étude de faisabilité du montage de l'Observatoire Autorité du Bassin de la Volta ;
- Concevoir des modèles hydrologiques et hydrodynamiques du bassin de la Volta et la zone côtière en aval ;

- Mener des études thématiques sur: (i) les écoulements à l'intérieur du bassin, (ii) les relations entre le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval en utilisant le concept ICARM (Gestion Intégrée des zones Côtières et des Bassins Versants) ;
- Développer et actualiser régulièrement la base de données et le site Web du projet.

3. 2. Objectif spécifique n° 2: Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval.

➤ **Les principales activités prévues :**

- Rassembler les données, informations et documents nationaux et régionaux, et actualiser l'analyse de la situation ;
- Réviser, actualiser et finaliser le document de l'analyse diagnostique transfrontalière ;
- Préparer le Programme d'action stratégique (PAS); y compris le guide de mise en œuvre, le système de suivi-évaluation et la stratégie de financement à long terme ;
- Intégrer le PAS dans le plan de travail de l'ABV ;
- Préparer les Plans d'Action pour les Parties Nationales (PAPN) du Bassin Versant de la Volta (BVV), y compris le guide de mise en œuvre, le système de suivi-évaluation et la stratégie de financement à long terme ;
- Procéder à une évaluation sectorielle des principaux problèmes ADT et proposer des actions sectorielles à inclure dans les PAPN-BVV ;
- Identifier les besoins de formation, développer et mettre en œuvre des modules de formation sur la mise en œuvre du PAS et des /PAPN-BVV.

3. 3. Objectif spécifique n° 3: Mettre en œuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta.

➤ **Les principales activités prévues :**

- Réviser les documents des 3 projets de démonstration (cadre logique, activités, budget, Plan de suivi-évaluation et plan de travail) ;
- Mettre en œuvre le projet de démonstration n°1: Mécanisme d'alerte précoce d'annonce des crues fondé sur une meilleure connaissance du milieu physique ;
- Mettre le projet de démonstration n°2 en œuvre : Mise en place et comparaison de modèles de technologie pour la gestion des eaux résiduaires dans la ville de Kara (Togo) et la ville de Natitingou (Bénin) ;
- Mettre le projet de démonstration n°3 en œuvre : Restauration et protection des écosystèmes forestiers riverains de la Volta Noire (Côte d'Ivoire et Ghana) ;
- Evaluer la mise en œuvre des 3 projets de démonstration, documenter et incorporer les leçons tirées dans le PAS et les PAPN-BVV ;

- Développer et intégrer dans le PAS, un Plan de répliation des projets de démonstration ;
- Développer 6 projets de démonstration nationaux sur la base des priorités de l'ATD et du PAS.